

Mardi 16 mars 2021  
Communiqué de presse

## La vaccination mobile débute dans le département du Puy-de-Dôme dès cette semaine par le sud du Cézallier

**Engagé aux côtés de la Préfecture du Puy-de-Dôme et de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme met en place dès cette semaine un dispositif de vaccination mobile qui débute à Ardes-sur-Couze ce mardi 16 mars, puis à Anzat-le-Luguet dès le milieu de la semaine.**

Ce dispositif de vaccination mobile, aménagé sous la forme d'une **remorque déployable de 30 mètres carrés**, pourra accueillir les publics volontaires à la vaccination, dans les territoires les plus éloignés d'un centre de vaccination dans le département du Puy-de-Dôme. **Entièrement équipée à la manière d'un cabinet médical**, la vaccination en trois temps sera respectée : accueil et visite médicale / injection / observation de 15 minutes.

**Les équipes mobiles chargées de cette vaccination dans les territoires sont uniquement composées d'agents du Conseil départemental et du Service Départemental d'Incendie et de Secours.** Un agent administratif, un médecin, un infirmier, ainsi que deux techniciens assurant le montage et le démontage de la remorque seront présents lors de chaque déplacement.

Dans un premier temps, **160 doses de vaccin (Moderna) seront administrées chaque semaine** grâce au dispositif de vaccination mobile aux populations prioritaires, ainsi qu'aux personnes des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Les personnes à vacciner en priorité seront identifiées par les communes, en collaboration avec les services de l'Agence Régionale de Santé. La prise de rendez-vous sera également assurée par chacune des mairies. Enfin, sur l'ensemble des déplacements, des personnels du SDIS viendront en renfort pour assurer la surveillance post-vaccinale et intervenir en cas de besoin.

Le dispositif de vaccination mobile poursuivra sa tournée par l'ouest du Forez dès le lundi 22 mars, à Saint-Germain-l'Herm et Saint-Anthème notamment.

Puis, une nouvelle rotation sera organisée au sein des premières communes bénéficiaires afin d'administrer les deuxièmes doses du vaccin.

Ce dispositif de vaccination mobile vient compléter les 13 sites pérennes de vaccination (CHU Clermont-Ferrand, Maison des sports de Clermont-Ferrand, Dispensaire Emile Roux, CH Thiers, CH Issoire, CH du Mont-Dore, CH de Riom, CH Ambert, Saint-Eloy-les-Mines, Pontgibaud, Volvic, Billom et Giat).

En complément de ces centres de vaccination, des opérations plus ponctuelles sont mises en place par la Préfecture du Puy-de-Dôme, après avis de l'Agence Régionale de Santé, dans plusieurs communes du département. D'autres lieux et dates vous seront communiqués ultérieurement.

